



## Combien touche un salarié licencié pour prime d'ancienneté

Par **kevin37**, le **20/09/2012** à **18:45**

Bonjour mon pere aimerai savoir combien il touchera de sous pour une prime d'ancienneté de 17ans apres un licenciement economique et si il touchera eventuellement une prime de licenciement

Par **P.M.**, le **21/09/2012** à **09:42**

Bonjour,

Un prime d'ancienneté dépend de la Convention Collective applicable mais n'est normalement pas versée uniquement après licenciement...

L'indemnité de licenciement est celle prévue à la dite Convention Collective si elle est plus favorable que celle légale qui est de 1/5<sup>e</sup> de mois de salaire brut par année de présence + 2/15<sup>e</sup> à partir de la 10<sup>e</sup> année...